



BRP PUBLIE LES RÉSULTATS DE SON QUATRIÈME TRIMESTRE ET SON ANNÉE FINANCIÈRE 2018 RECORD

Mars 21, 2018



BRP a lancé sa gamme de motoneiges Ski-Doo 2019 lors de sa réunion semi-annuelle avec ses concessionnaires à La Nouvelle Orléans le mois dernier. © BRP 2018

Faits saillants pour l'année vs AF2017 :

- Revenus records de 4 487 millions de \$, en hausse de 8 %;
- BAIIA normalisé[1] de 559 millions de \$, une augmentation de 11 %;
- Bénéfice net de 275 millions de \$ donnant lieu à un bénéfice dilué par action de 2,54 \$, une augmentation de 12 % ou 0,27 \$ par action;
- Bénéfice net normalisé[1] de 257 millions de \$ donnant lieu à un bénéfice dilué par action normalisé[1] de 2,38 \$, en hausse de 21 % ou 0,42 \$ par action;
- Remis 480 millions de \$ en capital à ses actionnaires à travers des rachats d'actions et l'introduction d'un dividende trimestriel;
- Entrée dans le segment des côte à côte pour sentiers avec le modèle Can-Am Maverick Trail, introduction d'une nouvelle plateforme de motomarine Sea-Doo et expansion de la plateforme Ski-Doo et Lynx REV Gen4 à plus de modèles;
- Relocalisation de son bureau de ventes nord-américain au Texas pour se rapprocher du marché américain, le plus gros pour BRP, afin d'y être mieux connecté; et
- Investissement pour augmenter la capacité de production de ses sites manufacturiers Juarez 2 et Queretaro pour satisfaire à la demande dans les catégories Produits Toutes Saisons et Saisonniers.

Faits saillants pour le trimestre vs 4T AF2017 :

- Revenus de 1 263 millions de \$ pour le quatrième trimestre de l'AF2018, en baisse de 3 % comme prévu;
- Bénéfice net de 115 millions de \$ donnant lieu à un bénéfice dilué par action de 1,12 \$, en baisse de 16 % ou 0,10 \$ par action; et
- Bénéfice dilué par action normalisé[1] de 0,96 \$, en baisse de 4 % ou 0,04 \$ par action;
- Versement d'un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, une augmentation par rapport au dividende de 0,08 \$ versé le trimestre dernier; et
- Renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Valcourt (Québec), le 21 mars 2018 – BRP Inc. (TSX:DOO) a publié aujourd'hui ses résultats financiers pour le trimestre et l'année terminés le 31 janvier 2018. Notez qu'à moins d'indication contraire, toutes les données sont en dollars canadiens. Les résultats financiers complets sont disponibles au www.sedar.com, ainsi que sur la section [Rapports trimestriels](#) du site web de BRP.

« Je suis très satisfait de nos excellents résultats pour l'année; nous avons établi un bon objectif de croissance et l'avons surpassé, encore une fois, par des résultats records, explique José Boisjoli, président et chef de la direction. Notre plan a été très bien exécuté à travers le monde par nos employés et a généré des résultats impressionnants, surtout notre élan dans le commerce de détail qui a surpassé à la fois la concurrence et les industries dans tous nos marchés. »

Les résultats de l'année, les meilleurs de l'histoire de BRP, sont en partie dus au superbe élan mondial des ventes au détail et à l'augmentation de la demande pour les véhicules côte à côte Can-Am. Par exemple, la part du marché globale de BRP pour ce produit a atteint la troisième place au cours de la dernière année, seulement sept ans après notre entrée dans l'industrie.

« Les modèles de produits de 2018, incluant deux nouvelles plateformes côte à côte Can-Am et une plateforme avant-gardiste Sea-Doo, ont été bien reçus par nos consommateurs, nos concessionnaires et les médias, ajoute M. Boisjoli. Nous avons également eu une année record en matière d'introduction d'accessoires, offrant ainsi à nos clients les pièces, les accessoires et l'habillement recherchés, entièrement adaptés et personnalisés à leur véhicule, afin d'améliorer leur expérience. »

« Pour l'exercice 2019, nous continuons à viser une croissance rapide pour les catégories saisonnières et toutes saisons. À cette fin, notre croissance planifiée de la capacité des installations de fabrication Juarez 2 et Queretaro sera un facteur clé, conclut M. Boisjoli. Dans le contexte économique actuel, je suis convaincu que nous atteindrons nos objectifs pour l'exercice 2019, dont une croissance des revenus de 5 à 8 % ainsi que du bénéfice par action normalisé de 20 à 25 %. »

Faits saillants du trimestre et de l'année terminés le 31 janvier 2018

Comme prévu, les **revenus** ont diminué de 42,1 millions de dollars, ou 3,2 %, pour se chiffrer à 1 263,2 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 31 janvier 2018, comparativement à 1 305,3 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2017. La diminution des revenus découle principalement de la baisse des ventes en gros de produits saisonniers et d'une fluctuation défavorable des taux de change de 14 millions de dollars.

La **marge brute** a diminué de 18,4 millions de dollars, ou 5,5 %, pour se chiffrer à 317,2 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 31 janvier 2018, comparativement à 335,6 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2017. Cette diminution de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 1 million de dollars. Le pourcentage de marge brute a diminué de 60 points de base, passant de 25,7 % pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017 à 25,1 %. La diminution est principalement attribuable à une hausse des coûts de production et à une hausse des coûts du programme de vente qui découle de la hausse des ventes au détail, partiellement contrebalancées par une hausse du volume de ventes de produits.

Les **revenus** ont augmenté de 315,4 millions de dollars, ou 7,6 %, pour se chiffrer à 4 486,9 millions de dollars pour l'**exercice** terminé le 31 janvier 2018, comparativement à 4 171,5 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2017. L'augmentation des revenus découle principalement d'une hausse des ventes en gros de produits toutes saisons et de produits saisonniers. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une fluctuation défavorable des taux de change de 36 millions de dollars.

La **marge brute** a augmenté de 58,6 millions de dollars, ou 5,8 %, pour se chiffrer à 1 067,5 millions de dollars pour l'**exercice** terminé le 31 janvier 2018, comparativement à 1 008,9 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2017. Cette augmentation de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 11 millions de dollars. Le pourcentage de marge brute a diminué de 40 points de base pour atteindre 23,8 %, comparativement à 24,2 % pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017. La diminution est principalement attribuable à une hausse des coûts de production et à une hausse des coûts du programme de vente qui découle de la hausse des ventes au détail, partiellement contrebalancées par une composition favorable des ventes de produits, une hausse du volume de ventes de véhicules côte à côte ainsi qu'une augmentation générale des prix.

Données sur le bénéfice net

	Trimestres terminés les		Exercices terminés les		
	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2016
(en millions de dollars canadiens)					
Revenus par catégorie					
Produits toutes saisons	538,8\$	527,3\$	1 829,5\$	1 637,7\$	1 439,2\$
Produits saisonniers	443,3	489,5	1 560,1	1 473,9	1 367,3
Systèmes de propulsion	90,2	111,5	394,7	416,7	395,4
PAV	190,9	177,0	702,6	643,2	627,3
Revenus totaux	1 263,2	1 305,3	4 486,9	4 171,5	3 829,2
Coût des ventes	946,0	969,7	3 419,4	3 162,6	2 915,0

Marge brute	317,2	335,6	1 067,5	1 008,9	914,2
<i>En pourcentage des revenus</i>	25,1%	25,7%	23,8%	24,2%	23,9%
Charges d'exploitation					
Vente et marketing	68,8	67,0	288,6	281,5	265,0
Recherche et développement	52,6	46,7	198,6	184,1	164,4
Frais généraux et administratifs	40,3	45,2	166,3	163,9	143,5
Perte de valeur	—	—	—	—	70,3
Autres charges d'exploitation	2,8	9,3	13,9	73,1	5,7
Total des charges d'exploitation	164,5	168,2	667,4	702,6	648,9
Bénéfice d'exploitation	152,7	167,4	400,1	306,3	265,3
Frais financiers nets	16,0	13,8	57,9	61,2	59,1
(Gain) perte de change sur la dette à long terme	(46,2)	(25,3)	(51,9)	(82,0)	105,8
Bénéfice avant impôt	182,9	178,9	394,1	327,1	100,4
Charge d'impôt	67,8	42,5	119,6	70,1	48,8
Bénéfice net	115,1\$	136,4\$	274,5\$	257,0\$	51,6\$
Montant attribuable aux actionnaires	115,2\$	136,6\$	274,2\$	257,2\$	51,6\$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(0,1)\$	(0,2)\$	0,3\$	(0,2)\$	—\$
BAIIA normalisé1	197,2\$	204,3\$	558,6\$	502,7\$	460,0\$

Bénéfice net normalisé¹	98,7\$	111,8\$	256,9\$	222,0\$	200,8\$
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	102 073 886	111 624 207	106 961 014	112 946 239	117 013 234
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	103 197 608	111 987 290	107 917 087	113 205 095	117 457 146
Bénéfice par action – de base	1,13\$	1,22\$	2,56\$	2,28\$	0,44\$
Bénéfice par action – dilué	1,12	1,22	2,54	2,27	0,44
Bénéfice normalisé par action – de base ²	0,97	1,00	2,40	1,97	1,72
Bénéfice normalisé par action – dilué ²	0,96	1,00	2,38	1,96	1,71

[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

PORTRAIT DU TRIMESTRE PAR CATÉGORIE

Produits toutes saisons

Les revenus tirés des produits toutes saisons ont augmenté de 11,5 millions de dollars, ou 2,2 %, pour se chiffrer à 538,8 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, comparativement à 527,3 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2017. L'augmentation tient essentiellement à une hausse du volume de ventes des véhicules Spyder, en partie contrebalancée par une fluctuation défavorable du taux de change de 9 millions de dollars.

Produits saisonniers

Les revenus tirés des produits saisonniers ont diminué de 46,2 millions de dollars, ou 9,4 %, pour se chiffrer à 443,3 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, comparativement à 489,5 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2017. La diminution tient à une baisse du volume de ventes de motoneiges découlant du lancement tardif de la plateforme REV Gen4 l'an dernier et d'une fluctuation défavorable du taux de change de 3 millions de dollars. La diminution a été partiellement contrebalancée par une hausse du volume de ventes de motomarines attribuable à la croissance du secteur.

Systèmes de propulsion

Les revenus tirés des systèmes de propulsion ont diminué de 21,3 millions de dollars, ou 19,1 %, pour se chiffrer à 90,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, comparativement à 111,5 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2017. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse du volume de ventes de moteurs de motocyclettes et à une baisse des ventes en gros de moteurs hors-bord. Cette diminution a été partiellement compensée par une fluctuation favorable des taux de change de 1 million de dollars.

PAV (Pièces, accessoires, vêtements et autres services)

Les revenus tirés des PAV ont augmenté de 13,9 millions de dollars, ou 7,9 %, pour se chiffrer à 190,9 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, comparativement à 177,0 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2017. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes d'accessoires pour les véhicules côte à côte, en partie contrebalancée par une fluctuation défavorable du taux de change de 3 millions de dollars.

Les **charges d'exploitation** sont demeurées relativement stables à 164,5 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, comparativement à 168,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017.

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$ au dividende trimestriel pour un versement de 0,09 \$ par action avec droit de vote subalterne et par action à droit de vote multiple qui sera versé le 13 avril 2018 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 mars 2018. Le versement de chaque dividende trimestriel est assujéti à la déclaration de celui-ci par le conseil d'administration. Le montant réel de chaque dividende trimestriel, ainsi que la date de déclaration, la date de référence et la date de versement, sont au gré du conseil d'administration.

Perspectives pour l'année financière 2019

Le tableau ci-dessous présente les cibles financières de BRP pour l'AF19 par rapport aux résultats de l'AF18, révisés pour refléter l'adoption des nouvelles normes IFRS 9—*Instruments financiers* (IFRS 9) et IFRS 15—*Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15) entrées en vigueur le 1er février 2018.

Éléments financiers	Résultats de l'AF18 (fondés sur les nouvelles normes IFRS)[1]	Cibles l'AF19 par rapport aux résultats de l'AF18 (fondés sur les nouvelles normes IFRS) [1]
Revenus		
Produits toutes saisons	1 810,8 \$	Hausse de 11 à 14 %
Produits saisonniers	1 554,0 \$	Hausse de 2 à 5 %
Systèmes de propulsions	385,9 \$	Baisse de 8 à 4 %
PAV	720,6 \$	Hausse de 1 à 5 %
Revenus totaux de la Société	4 453,3 \$	Hausse de 5 à 8 %
BAIIA normalisé[2]	536,9 \$	Hausse de 16 à 18 %
Taux d'imposition effectif[3]	26,8 %	26,5 % - 27,5 %
Bénéfice dilué par action normalisé[2]	2,25 \$	Hausse de 20 à 25 % (2,70 à 2,82 \$)

Autres cibles :

- Basé approximativement sur un **amortissement de 180 millions de \$** (comparé à 149 millions de \$ à l'AF18), **65 millions de \$ en frais financiers nets** et **101,5 millions d'actions**.
- Basé approximativement sur une dépense d'**immobilisation 315 à 330 millions de \$ en AF19** comparé à 230 millions de \$ en AF18.

[1] Les "Résultats de l'AF18 (fondés sur les nouvelles normes IFRS)" représentent les résultats réels de BRP pour l'AF 2018, qui sont présentés ci-dessus à la rubrique "Données sur le bénéfice net", tels que modifiés pour refléter l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 15. Ces montants n'ont pas été audités et représentent l'estimation de BRP de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 15; l'incidence réelle pouvant différer de cette estimation. Veuillez-vous reporter à la Note 4 – Modifications Comptables Futures des états financiers consolidés de BRP pour les années financières se terminant le 31 janvier 2018 et 2017 ainsi qu'à la rubrique intitulée « Modifications Comptables Futures » du rapport de gestion du trimestre et de l'exercice terminés le 31 janvier 2018 de BRP pour plus d'explications sur les incidences attendues de l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 15 sur les états financiers consolidés de BRP.

[2] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

[3] Taux d'imposition effectif calculé en fonction d'un bénéfice normalisé avant une charge d'impôt normalisée.

Les perspectives ci-dessus ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société tient à rappeler que les hypothèses utilisées pour préparer les prévisions pour l'AF19, bien qu'elles étaient raisonnables au moment où elles ont été établies, pourraient s'avérer incorrectes ou inexactes. Les prévisions ci-dessus ne tiennent pas compte non plus de l'incidence que pourraient avoir d'éventuels éléments non récurrents ou exceptionnels ou de nouvelles ententes commerciales importantes, cessions, fusions, acquisitions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions susceptibles d'être annoncés ou de se produire après le 20 mars 2018. L'incidence financière de telles transactions et de tels éléments non récurrents ou exceptionnels peut être complexe et dépend des faits qui se rattachent à chacun d'entre eux. Nous ne pouvons donc décrire l'incidence prévue de façon complète ou la présenter de la manière dont nous présentons les risques connus auxquels sont exposées nos activités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de nos attentes énoncées dans le présent communiqué de presse. Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs*.

Conférence téléphonique et webdiffusion

À 9 h aujourd'hui même (HE), BRP Inc. tiendra [une conférence téléphonique et une webdiffusion](#) en anglais seulement pour traiter de ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice financier 2017. La conférence sera animée par José Boisjoli, président et chef de la direction, et par Sébastien Martel, chef de la direction financière. Pour écouter la conférence téléphonique (événement 4283086), composez le 416 340-2217 or 800 806-5484 (sans frais en Amérique du Nord). [Cliquez pour les numéros d'accès international](#).

Le rapport de gestion, les états financiers et la présentation de la webdiffusion sur ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice financier 2018 sont disponibles sur la section [Rapports trimestriels](#) du site BRP, et sa Notice annuelle est disponible dans la section [Rapports annuels](#).

À propos de BRP

Nous sommes un chef de file mondial dans le domaine des véhicules récréatifs motorisés et des systèmes de propulsion; notre succès se base sur 75 ans d'ingéniosité et une attention obsédée sur le consommateur. Notre gamme de produits de pointe caractéristiques comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules routiers et hors route Can-Am, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. Nous concevons également notre propre gamme dédiée de pièces, d'accessoires et de vêtements afin d'améliorer votre expérience de conduite. Nos revenus annuels de 4,5 milliards de dollars canadiens proviennent de ventes dans plus de 100 pays, et notre main-d'œuvre se compose de plus de 10 000 personnes déterminées et débrouillardes.

www.brp.com
[@BRPnouvelles](#)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Evinrude, Rotax, Can-Am, Spyder, Maverick, REV et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant à nos perspectives pour l'année financière 2019 (notamment les revenus, la marge brute, les charges d'exploitation, le BAIIA normalisé, le taux d'imposition effectif, le bénéfice net normalisé et le bénéfice normalisé par action), les énoncés relatifs à la déclaration et paiement de dividendes, les énoncés relatifs à l'augmentation proposée de la capacité de production de la Société ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la Société ou du secteur des sports motorisés diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces énoncés. Les principales hypothèses ayant servi à formuler les énoncés prospectifs sont décrites ci-après.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les perspectives financières pour l'AF19 ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la concurrence, les lois fiscales applicables aux activités de la Société et les fluctuations des taux de change. En outre, de nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, dont il est question plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de sa notice annuelle : l'incidence de conditions économiques défavorables sur les dépenses à la consommation; le fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; la fluctuation des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; l'indisponibilité de capitaux supplémentaires; les conditions météorologiques défavorables; les fluctuations saisonnières des ventes; incapacité de se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit; l'importance des frais fixes; l'incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital; la survenance de difficultés d'approvisionnement, la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de croissance; les ventes et les

activités internationales; la défaillance de systèmes de technologie de l'information ou une atteinte à la sécurité; la perte des services de hauts dirigeants ou d'employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques; l'incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques; une réclamation importante liée à la responsabilité du fait des produits; les réclamations liées à la garantie des produits ou les rappels de produits qui donnent lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits; la dépendance envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants pour s'occuper de la distribution au détail de ses produits; l'incapacité à bien gérer les niveaux des stocks; la violation de droits de propriété intellectuelle et les litiges connexes; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de fabrication; les engagements contenus dans des accords de financement ou d'autres contrats importants; la modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues; la détérioration des relations entretenues avec les employés; le passif des régimes de retraite; les catastrophes naturelles; la non-souscription d'une assurance convenable; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne de la Société; l'exercice des activités par l'intermédiaire de filiales; l'influence importante de Beaudier inc. et 4338618 Canada inc. (ensemble le « groupe Beaudier ») et de Bain Capital Luxembourg Investments S. à r. l. ("Bain Capital"); les ventes futures d'actions de la Société par le groupe Beaudier, Bain Capital, les administrateurs, les dirigeants ou les membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement.

BRP n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, sauf si elle y est tenue par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Si BRP décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'elle fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent communiqué renvoie à certaines mesures non définies par les IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures définies par les IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des IFRS. La Société utilise des mesures non définies par les IFRS, y compris le BAIIA normalisé, le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action.

Le BAIIA normalisé est présenté afin d'aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie, comme la charge d'amortissement, la charge de perte de valeur et le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société. D'autres éléments, comme les coûts de restructuration, pourraient également être exclus du bénéfice net lors du calcul du BAIIA normalisé étant donné qu'ils sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société. Le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action tiennent compte, en plus de la performance financière des activités d'exploitation, de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société.

La Société est d'avis que les mesures non définies par les IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières définies par les IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non définies par les IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi des mesures non définies par les IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non définies par les IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

Le BAIIA normalisé s'entend du bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés. Le bénéfice net normalisé s'entend du bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments. La charge d'impôt normalisée s'entend de la charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés et pour exclure certains éléments d'impôts spécifiques. Le taux d'imposition effectif normalisé est fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée. Le bénéfice normalisé par action – de base et le bénéfice normalisé par action – dilué sont respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué. La Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Principales données financières consolidées » du Rapport de gestion de la Société pour connaître les rapprochements entre le BAIIA normalisé et le bénéfice net normalisé présentés par la Société et les mesures définies par les IFRS les plus directement comparables.